



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

CT/NN

ARRÊTÉ de circulation
rues des champs, du Rhin, impasse des Muguets
N°2024.046.G – nomencl. 6.1

Le Maire de la commune de Petit-Landau,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
VU le Code de la route ;
VU la demande de la Régie de l'eau m2A du 16/12/2024 ;
VU l'intérêt général ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRÊTE :

Article 1. La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue des Champs (partiel, du n°2 au n°4), rue du Rhin (partiel, du n°10 au n°14) et impasse des Muguets (voir annexe n°1) :

- Du 01/01/2025 au 28/02/2025.

Article 2. Les rues des champs, du Rhin et l'impasse des Muguets seront barrées. Seul l'accès des riverains à leur propriété et des véhicules de secours et de service public sera autorisé. Des déviations seront mises en place par les rues de la Forêt-Noire et du Moulin.

Article 3. Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention, de jour comme de nuit, des usagers de la voie publique, devra être apposée par les entreprises en charge des travaux. En cas d'accident résultant de ces travaux, elles en supporteront seules les responsabilités.

Article 4. Le secrétaire de Mairie, la Brigade de Gendarmerie et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- A la Régie de l'eau : frederic.schmucker@m2a.fr,
- A l'entreprise en charge des travaux : jerome.loue@vinci-construction.fr ,
- SIVOM, service de collecte des déchets,
- SOLEA,
- au service technique de la Commune de Petit-Landau,
- à la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim,
- à la Brigade Verte,
- Affichage.

Petit-Landau, le 17 décembre 2024

Le Maire



Carole TALLEUX



ARRÊTÉ N°2024.046.G

Annexe n°1

